

Sainte-Thérèse, le 9 novembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le certificat d'autorisation pour l'entreprise 9045-3499 Québec inc, Brownsburg Chatham

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 28 mai 2015, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

Sainte-Thérèse, le 28 mai 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

9045-3499 Québec inc.
109 A, rue Béthany
Lachute (Québec) J8H 2L2

N/Réf. : 7610-15-01-03853-10
401254430

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 10 mars 2014, reçue le 25 mars 2014 et complétée le 27 mai 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct. La superficie totale de l'aire d'exploitation est de 1,51 hectare. Le taux d'extraction maximal annuel est fixé à 15 000 tonnes métriques.

Les hauteurs de sable à extraire varient de 1 à 5 mètres au maximum. Le plancher de l'exploitation ne descendra pas sous la cote d'élévation de 213,3 mètres au sondage F-1 et sous la cote 219 mètres au sondage F-3A, partout à au moins 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

La fin d'exploitation est fixée au 3 mars 2019.

Le tout sur le lot 4 677 173 du cadastre du Québec, ville de Brownsburg-Chatham, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 10 mars 2014, signé par 23-24 bio., et 23-24 biol., 23-24 trois pages et quatorze annexes;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière – Projet d'exploitation d'une sablière sur le lot 907, rang IX, canton de Chatham, ville de Brownsburg-Chatham, Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement* », datée du 21 mars 2014, signée par 23-24
une page;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *9045-3499 Québec inc., Exploitation d'une sablière à Brownsburg-Chatham* », datée du 11 avril 2014, signée par 23-24
23-24 une page et une annexe;
- Rapport intitulé « *Addenda à la demande de certificat d'autorisation* », daté du 12 décembre 2014, signé par 23-24
23-24 cinq pages et cinq annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière – Projet d'exploitation d'une sablière sur le lot 907, rang IX, canton de Chatham, ville de Brownsburg-Chatham, Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement* », datée du 19 février 2015, signée par 23-24
une page et trois annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant comme objet « *Demande de certificat d'autorisation - Sablière Brownsburg-Chatham 9045-3499 Québec demande info 2015-03-30* », datée du 28 avril 2015, signée par 23-24
cinq pages, une annexe;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques intitulé « *Réponse au dossier 9045-3499 Québec inc. – Sablière Brownsburg-Chatham* », transmis le 22 mai 2015 par
une page et cinq annexes;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques intitulé « *Modification d'un engagement 9045-3499 Québec inc. – Sablière Brownsburg-Chatham* », transmis le 27 mai 2015 par 23-24
une page;
- Plan intitulé « *Caractérisation du secteur d'étude et zone visée par la demande* », daté de septembre 2014, non signé, 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

MJG/RM/cp

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Lanaudière
et des Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides